

**COEUR DE BASTIDE SAINTE FOY LA GRANDE
ASSOCIATION**

44 rue Alsace Lorraine
33220 SAINTE FOY LA GRANDE

Exercice clos le 31 décembre 2023

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**COEUR DE BASTIDE SAINTE FOY LA GRANDE
ASSOCIATION**

44 rue Alsace Lorraine
33220 SAINTE FOY LA GRANDE

Exercice clos le 31 décembre 2023

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CŒUR DE BASTIDE SAINTE FOY LA GRANDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

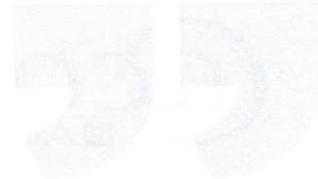
« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant la comptabilisation des subventions. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

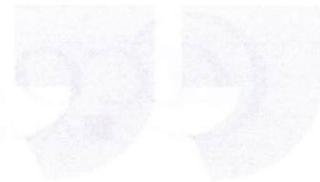
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PUJOLS, le 05 mars 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
@COMAUDIT SUD

JEAN MARC TONON

ACTIF	Brut	Amortissement	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
203100 - Plateforme de communication	7 405,20	2 962,08	4 443,12	5 924,16
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
215000 - Aménagement installations	10 662,00	3 408,00	7 254,00	8 546,00
218100 - Matériel Transport	18 630,00	18 630,00	-	3 710,00
218300 - Bureautique	3 339,18	2 389,48	949,70	1 709,46
218400 - Petit matériel	619,00	120,35	498,65	-
Participations et créances rattachées à des particip:	-	-	-	-
261000 - Titres de participation	25 820,00	-	25 820,00	25 820,00
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
274300 - Prêts aux personnels	2 920,00	-	2 920,00	-
TOTAL	69 395,38	27 509,91	41 885,47	45 709,62
TIERS	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
401300 - Sci	16 188,00	-	16 188,00	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
438700 - Produits à recevoir	17,26	-	17,26	-
État et autres collectivités publiques	-	-	-	-
444000 - Etat ATD	-	-	-	221,49
448710 - Subventions à recevoir	62 043,45	-	62 043,45	24 770,20
Débiteurs divers et créditeurs divers	-	-	-	-
467010 - Mairie de st foy	-	-	-	100,00
467040 - AE-Passiflore	179,31	-	179,31	-
467700 - Divers débiteurs hors ADH	520,08	-	520,08	-
467900 - Asso J.D.P.F	1 500,00	-	1 500,00	1 500,00
467950 - SCI avances pour travaux	-	-	-	24 563,00
Comptes de régularisation	-	-	-	-
486000 - Charges constatées d'avance	950,00	-	950,00	950,00
TOTAL	81 398,10	-	81 398,10	52 104,69
COMPTES FINANCIERS	-	-	-	-
Banques, établissements financiers et assimilés	-	-	-	-
511200 - Chèques à encaisser	-	-	-	-
511210 - Chèques à encaisser Librairie	102,10	-	102,10	348,75
511220 - Chèques à encaisser Divers	-	-	-	-
511230 - Chèques à encaisser A.E	-	-	-	-
511300 - Virts à encaisser	-	-	-	-
511310 - CB à encaisser	-	-	-	-
512002 - Banques - CMSO	36 239,70	-	36 239,70	51 309,91
517001 - Compte en ligne - Coeur de Bastide	37,94	-	37,94	135,28
Caisse	-	-	-	-
531002 - Caisse - CMSO	242,24	-	242,24	361,24
Virements internes	-	-	-	-
580000 - Virements internes	-	-	-	-
TOTAL	36 621,98	-	36 621,98	52 155,18
TOTAL ACTIF	187 415,46	27 509,91	159 905,55	149 969,49

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
CAPITAUX	0	0
Capital et réserves	-	-
102000 - Fonds associatif sans droit de reprise	117 035,53	117 035,53
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	-	-
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	422,86	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-	-
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	-	422,86
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)	- 40 058,42	-
Emprunts et dettes assimilées	-	-
164200 - Emprunt bancaire	28 647,96	-
168882 - Interêts courus sur emprunt bancaires	51,33	-
TOTAL	106 099,26	117 458,39
TIERS	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	3 304,26	-
Personnel et comptes rattachés	-	-
428200 - Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	8 349,96	2 870,04
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-
431000 - Sécurité sociale	7 404,00	8 168,00
437200 - Mutuelles	172,30	-
État et autres collectivités publiques	-	-
447130 - Participation des employeurs à la formation profes:	-	1 797,00
Débiteurs divers et créditeurs divers	-	-
467200 - La Colline aux livres brut	-	4 327,53
467300 - Autres Editeurs	777,77	1 016,53
467700 - Divers débiteurs hors ADH	-	7 132,00
467710 - Divers créditeur hors ADH	3 798,00	-
467720 - Créancier - Patricia JUTHIAUD	30 000,00	-
Comptes de régularisation	-	-
487100 - Subventions constatés d'avance	-	7 200,00
TOTAL	53 806,29	32 511,10
TOTAL PASSIF	159 905,55	149 969,49

COMPTE DE RESULTAT

31/12/2023 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

706000 - Ventes de prestations de services	3 418,68	8 789,00
706100 - Locations salles ou box	2 289,30	1 958,90
706200 - Locations brocante	1 551,00	1 318,89
706300 - Locations voitures	140,20	873,15
706400 - Commissions Librairie	1 560,43	1 066,26
706500 - Commissions A.E	32,61	0,00
740100 - Subventions d'exploitation - État	58 400,00	81 408,28
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	2 000,00	0,00
740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental	8 500,00	70 300,00
740401 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	33 000,00	0,00
740510 - Subv. Expl.organismes sociaux	38 260,51	31 583,13
740600 - Subventions d'exploitation - Privées	38 920,00	16 500,00
740700 - Subventions Aide à l'emploi	15 144,19	19 961,71
754000 - Dons et Collectes	680,00	310,00
754100 - Participations libres	1 563,08	1 484,38
756000 - Adhésions	1 303,00	920,00
791000 - Fraudes bancaires-Transferts de charges d'exploitation	379,84	886,54
Total	207 142,84	237 360,24

CHARGES D'EXPLOITATION

606100 - Eau, Gaz, Électricité, Fioul	12 033,98	14 710,03
606300 - Petit matériel et outillage	-1 454,72	-2 467,79
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-2 855,34	-9 707,42
606800 - Fournitures médicales	0,00	-63,00
611100 - Sous-traitance	-14 648,77	-6 259,34
613100 - Location SCI	-11 400,00	-11 400,00
613300 - Locations	0,00	-1 180,00
615000 - Entretien et réparations	-7 803,74	-7 201,18
616000 - Primes d'assurances	-2 058,02	-2 804,24
618100 - Documentation générale	-255,00	-493,50
620100 - Prestataires sur activités	-9 150,00	-12 687,06
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-2,06	-2,55
622600 - Honoraires	-2 124,00	-2 419,22
622800 - Formations ponctuelle à la charge de l'employeur	-1 140,00	0,00
623100 - Pubs et publications	0,00	-3 518,85
623300 - Foires et expositions	-48,00	0,00
625100 - Voyages et déplacements	-2 504,93	-3 993,18
625700 - Réceptions	-7 452,99	-12 627,99
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-4 043,37	-4 637,29
627200 - Commission sur emprunt	-257,07	0,00
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-350,00	-583,00
630000 - Impôts, taxes et versements assimilés	-4 178,00	0,00
637100 - Ustom	-347,29	-723,89
641100 - Salaires, appointements	-118 079,03	-115 358,97
641200 - Congés payés	-5 394,70	-2 870,04
641210 - ICCP	-1 710,02	0,00
641300 - Primes et gratifications	-4 084,17	-648,00
641410 - Indemnités de services civiques	-1 443,56	-1 198,46
641420 - indemnité rupture conventionnelle	-2 338,67	0,00
645000 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-15 596,53	-7 817,15
645200 - Cotisations aux mutuelles	-189,53	0,00
647500 - Médecine du travail, pharmacie	-892,80	-816,00
648100 - Uniformation	0,00	-1 897,00

650100 - Services bancaires	-1 636,78	-534,53
654000 - Pertes sur créances irrécouvrables	-15,00	-2,16
658000 - Charges diverses de gestion courante	-107,83	-8,24
681100 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	-7 363,15	-7 426,76
Total	-242 959,05	-236 056,84
RESULTAT D'EXPLOITATION	-35 816,21	1 303,40
PRODUITS FINANCIERS		
Total	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		
661100 - Charges d'intérêts	-369,80	0,00
Total	-369,80	0,00
RESULTAT FINANCIER	-369,80	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
778000 - Autres produits exceptionnels	0,00	6,00
Total	0,00	6,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671210 - Amendes et pénalités	-122,41	0,00
671800 - Fraudes bancaires-Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	-886,54
672100 - Charges sur exercices antérieurs	-3 750,00	0,00
Total	-3 872,41	-886,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 872,41	-880,54
RESULTAT NET	-40 058,42	422,86

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXES AU BILAN 2023 CŒUR DE BASTIDE

Sommaire

Règles et méthodes comptables

- Principes et conventions générales

Complément d'informations relatif au bilan

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Tableau de variation des fonds associatifs
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Evaluation des immobilisations corporelles
- Evaluation des amortissements
- Disponibilité en euros
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance

Complément d'informations relatifs au compte de résultat

- Ventilation des subventions
- Ventilation de l'effectif

Engagements financiers et autres informations

- NA

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- NA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total net est de 159 905.55euros
et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste,
dont les produits d'exploitation sont de **207 142.84 euros**
et dégagent un **déficit d'exploitation de 35 816.21 euros**
pour un résultat net de **-40 058,42 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations concernant l'association

L'association a pour but de promouvoir et développer l'ensemble des activités du centre-ville de Ste Foy la Grande notamment dans les domaines économiques, touristiques, culturels, éducatifs et sociaux, et d'accompagner et d'animer le développement de la vie associative en pays foyen.

Fin 2023, l'équipe permanente de Cœur de bastide comprenait 7 salariés,
ce qui a permis d'apporter aux utilisateurs du tiers-lieu du mardi au samedi, de 9h à 18h :

- la médiation numérique et l'accès aux droits des foyennes et des foyens,
- un support technique informatique
- le dispositif CLAS d'accompagnement à la scolarité, désormais étendu à toutes les écoles du Pays foyen à la demande de la CdC du Pays foyen, de la CAF, du Département et de la MSA.
- le « Campus connecté », reconnu par l'Etat et porté en partenariat avec la commune de Sainte-Foy-la-Grande.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Méthode comptable Créances et dettes.
- Indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement l'ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DOCUMENTS VUS par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments significatifs

Le **Compte de résultat** enregistre un produit d'exploitation en baisse de 30 217.40 euros par rapport à 2022 : **207 142.84 euros** et dégage un **déficit d'exploitation de 35 816.21 euros** pour un résultat net de **-40 058,42 euros**.

Ce déficit d'exploitation est dû à différentes causes :

- Une baisse des subventions de l'Etat :
 - o La fin du soutien forfaitaire de l'Etat de 50 000 euros annuels au titre de Fabrique numérique de territoire (2020-2021-2022).
 - o La demande de soutien de 40 000 euros déposée au titre du Plan Pauvreté n'a pas été validée malgré un avis favorable de la Préfecture.
- Une augmentation des dépenses de Cœur de Bastide de 6 902.21 euros due à l'augmentation de 6 148 euros (+ 58%) des charges sociales générées par l'augmentation des salaires au-delà du seuil permettant la réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires (ex-réduction Fillon).

Ce déficit d'exploitation de 35 816.21 euros, cumulé aux retards de versement des subventions acquises (Campus connecté et Conseiller numérique France Services) a provoqué un besoin de trésorerie qui n'a pas pu être compensé par la trésorerie de l'association.

Afin de pallier à ce déficit de trésorerie :

- Il a été contracté un emprunt de 30 000 euros auprès du CMSO sur 60 mois. Emprunt validé par le Conseil d'administration et qui vient remplacer l'autorisation de découvert initiale de 20 000 euros.
- Il a été reçu un prêt de 30 000 euros d'un administrateur à titre personnel (Mme Patricia JUTHIAUD), enregistré au bilan en Créancier divers, remboursable au 31/12/2024. Prêt validé par le Conseil d'administration.
- La SCI la Citoyenne a versé 8 375.00 euros à l'association Cœur de Bastide, somme enregistrée en compensation de la dette existante de la SCI pour travaux pris en charge par Cœur de Bastide en 2021.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Complément d'informations relatif au bilan

Etat des immobilisations

Situations et mouvements de l'exercice	Valeur brute début d'exercice	Augmentations/Diminutions	
		Acquisitions	Diminutions
Plateforme de communication	7 405.20		
Matériel transport (Opel Vivaro)	18 630.00		
Titres de participation	25 820.00		
Aménagement installations	10 662.00		
Bureautique	3 339.18		
Achat de petit matériel	0.00	619.00	
TOTAL GENERAL	66 486.38	619.00	

Situations et mouvements de l'exercice	Valeur brute début d'exercice	Augmentations/Diminutions	
		Amortissement/dépréciation	Réaffectation
Plateforme de communication	1 481.04	1 481.04	
Matériel transport (Opel Vivaro)	14 920.00	3 710.00	
Titres de participation	25 820.00		
Aménagement installations	2 116.00	1292.00	
Bureautique	1 629.72	759.76	
Achat de petit matériel	00.00	120.35	
TOTAL GENERAL	45 966.76	7 363.15	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant en début d'exercice		
		+ Dotations - Diminutions	Montant en fin d'exercice
Plateforme de communication	1 481.04	+ 1 481,04	2 902.08
Matériel transport (Opel Vivaro)	14 920.00	+ 3 710.00	18 630.00
Aménagement installations	2 116.00	+ 1 292,00	3 408.00
Bureautique	1 629.72	+ 759.76	2 389.48
Achat de petit matériel	0.00	+120.35	120.35
Titre de participation			
TOTAL GENERAL	20 146.76	7 363.15	27 449.91

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Plateforme de communication	+ 1 481,04		
Matériel transport (Opel Vivaro)	+3 710.00		
Aménagement installations	+ 1 292,00		
Bureautique	+ 759.76		
Achat de petit matériel	+120.35		
TOTAL GENERAL	7 363.15		

Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves : report à nouveau	117 035,53	422.86			117 458.39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	422.86	-40 058,42			-39 635.56
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
- Subventions d'investissement					
- Provisions règlementées					
TOTAL	117 458.39	-39 635.56			77 822.83

Etat des provisions

NA (non applicable)

DOCUMENTS VÉRIFIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an ou moins	A plus d'un an
Autres créances clients ATD et subvention à recevoir (Prorata au 31/12/23 : CAF 15 223.45)	15 223.45		
Débiteurs divers (Dont Avance travaux SCI : 24 563,00)	65 224.65		
TOTAL	80 448.10		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an ou moins	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts	28 647.96	23 092.35	4 920.34	0
Fournisseurs	3 304.26			
Organismes sociaux	7404.00			
Autres dettes	34 748.07	4 748.07		
TOTAL	74 104.29	27 840.42	4 920.34	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Plateforme de communication	Linéaire	5 ans
Matériel transport	Linéaire	5 ans
Aménagement installations	Linéaire	10 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans
Achat de petit Matériel	Linéaire	3 ans

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

DOCUMENTS VÉRIFIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances clients : ATD et subvention à recevoir (prorata au 31/12/23: CAF dispositif CLAS)	15 223.45
Débiteurs divers	46 837.26
TOTAL	62 060.71

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs	3 304.26
Personnel	8 345.96
Organismes sociaux	0
Autres dettes	0
TOTAL	11 650.22

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
	0
Charges constatées d'avance	Montant
Loyer SCI	950,00

Document communiqué par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Ventilation des subventions reçues en 2022, en 2023 et à recevoir en 2024 pour actions réalisées en 2023

Répartition par action financée	2022	2023
Département Gironde Accompagnement scolaire	6 500,00	6 500.00
Département Gironde AILDS	-	2 000.00
Région Nouvelle aquitaine (Pair à pair)	-	-
A recevoir en 2024:		2 000.00
MSA Accompagnement scolaire	462,00	12 500.00
MSA GMR Parentalité numérique	2 640,00	-
MSA GMR Plateforme solidaire en pays foyen	7 000,00	-
Département Gironde Reclusiennes	2 500,00	-
Aides à l'emploi	19 961,71	10 144.19
Etat Fabrique numérique de territoire	50 000,00	-
Etat Conseiller numérique France Service	16 100,00	-
Etat quartiers d'été	-	1 200.00
Fondation de France (Programme migrants)	-	25 000.00
A recevoir en 2024		10 000.00
PIA Campus connecté Ste Foy la Grande	42 400.00	-
A recevoir en 2024		33 000.00
CAF CLASS 2022/2023	24 770.20	25 760.51
CNFS	14 200.00	36 000.00
A recevoir en 2024		14 000.00
Bailleurs sociaux Clairienne – Mesolia	-	2 100.00
A recevoir en 2024		1 820.00
Fondation Orange Fablab solidaire	15 000,00	-
DDFIP HERAULT	11 300	-
Subvention CMSO Solidarité	1 500,00	-
Subvention APTIC	38,08	-
Divers		12 200
TOTAL	219 753.12	194 224.70
Dont à recevoir en 2024		60 820.00

DOCUMENTS VUS par
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ventilation de l'effectif moyen

Personnel	Effectif au 01/01/2023	Effectif au 31/12/2023
Personnel salarié global	5.29	5.29
- dont emplois aidés	1.29	1.29
- dont en apprentissage	-	1

L'effectif au 31/12/2023 est de 6 mais comprend 1 congé maternité, et un arrêt maladie.

Engagements financiers et autres informations

NA

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

NA

DOCUMENTS VISES PAR
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES